

Adapter les stratégies en matière de changement climatique aux besoins des plus vulnérables

Mouvement international ATD Quart Monde

Introduction

Le cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (AR5)¹ constate que *"Les différences de vulnérabilité et d'exposition aux risques résultent de facteurs de stress non climatiques et d'inégalités multidimensionnelles résultant souvent de processus inégaux de développement."* Les experts ajoutent que **" Les populations qui sont marginalisées sur les plans social, économique, culturel, politique, institutionnel ou autres sont particulièrement vulnérables au changement climatique ainsi qu'à certaines stratégies d'adaptation et d'atténuation."** Etant donné cette incidence directe sur l'agenda de l'après-2015 et sur l'éradication de la pauvreté, la communauté internationale a par conséquent l'obligation de s'assurer que les accords concernant les changements climatiques, ainsi que les stratégies d'adaptation et d'atténuation qui en résulteront, intégreront l'éradication de la pauvreté comme objectif primordial.

Ces stratégies devraient s'appuyer sur les Principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, afin de garantir leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté. **Si les gouvernements ne parviennent pas à combattre le changement climatique avec la participation des personnes vivant dans la pauvreté, il est très probable que les mesures qui seront prises pour y remédier s'opèrent contre ces communautés vulnérables.**

ATD Quart Monde estime important que, dans les nouveaux accords, toutes les Parties s'engagent à :

- Reconnaître que le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté sont au premier rang des objectifs et conditionnent les autres priorités, afin de tirer parti des synergies avec d'autres programmes de développement, dont l'agenda de développement durable pour l'après-2015.
- Mettre en place un système de contrôle et d'évaluation fondé sur des données désagrégées dont l'analyse permette de s'assurer que les communautés les plus vulnérables seront protégées de manière adéquate par les politiques de lutte contre le réchauffement climatique
- Assurer que les stratégies d'adaptation et d'atténuation soit financées de manière ciblée afin qu'elles bénéficient aux populations les plus vulnérables, en particulier aux personnes vivant dans la pauvreté.

Faire face au changement climatique avec les personnes vivant dans la pauvreté et contribuer ainsi à éradiquer la pauvreté

¹Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC - Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité, page 6 (www.ipcc-wg2.gov/AR5)

Les accords de Cancun en 2010 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) montrent que les gouvernements ont pris conscience de la nécessité de coordonner les stratégies de lutte contre le changement climatique avec le développement socio-économique. Ils constatent que **"le développement économique et l'éradication de la pauvreté sont au premier rang des priorités des pays en voie de développement"**. Il est toutefois important de souligner la primauté de ces mêmes objectifs également pour les pays développés.

ATD Quart Monde appelle les Parties à :

- **S'assurer que les stratégies climat soient adéquatement coordonnées avec le développement socio-économique de manière à éviter les incidences négatives sur ce dernier ;**
- **Mettre en place des socles de protection sociale en tant que dispositifs essentiels pour éradiquer la pauvreté et soutenir ceux dont les moyens de subsistance sont particulièrement affectés par le passage à une économie verte ;**
- **Promouvoir la création de travail décent et d'emplois de qualité, en particulier pour les personnes vivant dans la pauvreté et les travailleurs en situation de précarité, dans la transition vers une économie sobre en carbone² ;**
- **Créer des programmes de formation ciblés en faveur des personnes vivant dans la pauvreté afin de promouvoir et valoriser leur contribution à la transition vers une économie sobre en carbone ;**
- **S'assurer que les communautés locales soient partie prenante dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies d'adaptation et d'atténuation qui ont une incidence sur leurs vies.**

Les personnes et populations en situation d'extrême pauvreté ont moins de possibilités et de moyens pour faire entendre leur voix et pour peser sur les processus de décision politique. Leur vulnérabilité s'accroît considérablement en période de mutation et de crise. Si la communauté internationale ne parvient pas à prendre en compte l'ampleur de ce risque, les accords de la CCNUCC iraient à l'encontre de l'objectif inscrit en tête des priorités de l'agenda pour l'après-2015 : l'éradication de la grande pauvreté.

Evaluer l'impact du changement climatique et des politiques climat sur les populations vulnérables

Il est primordial que l'ensemble des parties au niveau international utilise un système de contrôle et d'évaluation qui prenne spécifiquement en compte la situation de ces populations. **Aussi ATD Quart Monde appelle-t-il toutes les Parties à :**

- **Prendre en considération les incidences non économiques du dérèglement climatique et des stratégies d'adaptation et d'atténuation qui en découlent, telles que le bouleversement des réseaux d'entraide ou la disparition des sites culturellement importants pour les habitants ;**

² A Madagascar, par exemple, l'entreprise sociale *Miasa Mianatra Miaraka* emploie des personnes en situation de grande pauvreté pour fabriquer des fours à bois basse énergie et participe ainsi à la lutte contre le fléau de la déforestation.

- **Evaluer l'incidence du changement climatique et des réponses politiques qui en résultent sur les populations vulnérables, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté**
- **S'assurer que les communautés elles-mêmes participent à l'évaluation d'impact.**

Afin de s'assurer que les communautés les plus vulnérables soient adéquatement protégées par les politiques en matière de changement climatique, il est impératif d'**utiliser et d'élaborer des données** désagrégées pour évaluer l'impact du changement climatique et des stratégies qui en résultent. Seule la compréhension de ces répercussions spécifiques sur les communautés les plus vulnérables permettra aux différentes parties d'être plus à même de concentrer leurs efforts sur ces populations et d'évaluer le succès de mesures ciblées. Dans beaucoup de pays, cela nécessitera un renforcement des capacités nationales de collecte de données.

Il est essentiel que les contributions à la réduction des gaz à effets de serre définies selon les priorités et les capacités des Etats (INDC) incluent des indicateurs capables de mesurer le degré de vulnérabilité des populations et de rendre compte des répercussions non-économiques du dérèglement climatique et des réponses à y apporter.

S'assurer que les financements alloués au changement climatique atteignent les populations les plus vulnérables

Les parties doivent mettre en œuvre des actions concrètes pour garantir la mise à disposition rapide de financements appropriés, et rendre des comptes sur la manière dont ces fonds seront utilisés au profit des communautés les plus vulnérables.

ATD Quart Monde appelle toutes les parties à :

- **Etablir leurs Contributions nationales aux efforts de réduction des gaz à effets de serre (INDC) dans une démarche transparente et participative qui associe tous les acteurs concernés**
- **Inclure dans leurs Plans d'Action d'Adaptation Nationaux (NAPA) et leurs Actions d'Atténuation Appropriées au niveau national (NAMA) des budgets consacrés aux efforts destinés spécifiquement aux populations et groupes les plus vulnérables, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté**
- **Fournir des informations accessibles à tous concernant la méthodologie adoptée pour évaluer le montant des investissements nationaux alloués aux programmes d'adaptation et d'atténuation qui bénéficient spécifiquement au dernier quintile de la population - calculé sur la base du revenu par habitant ou d'indicateurs multidimensionnels de la pauvreté.**

Le financement de mesures efficaces, tant pour l'adaptation et l'atténuation des impacts, est essentiel pour toutes les parties, et doit donc être évalué au regard des bénéfices effectifs pour l'ensemble de la population, avec une attention particulière aux communautés les plus vulnérables. Tous les pays parties, industrialisés et en voie de développement, doivent veiller à ce que, dans leurs budgets alloués aux stratégies climat, des ressources soient destinées aux populations et groupes les plus vulnérables et ayant peu de moyens pour faire face aux effets du changement climatique.